

Séparation : père et mère, quelles conséquences sur les finances?

RÉFÉRENCE

Si la façon dont le couple gère ses finances a une grande incidence sur la situation économique dans laquelle se retrouve la famille après une rupture, le type d'union des parents est également déterminant. Les chiffres révèlent que les conjointes de fait connaissent une situation financière moins favorable que les femmes mariées après une séparation... L'égalité économique au sortir d'une union libre, vérité ou mirage? Une étude réalisée auprès de parents séparés s'intéresse aux conséquences financières des ruptures conjugales.

Les données présentées dans cette infographie sont tirées du chapitre d'Hélène Belleau, Marie Connolly, Marie Mélanie Fontaine, Marion Goussé et Sylvie Lévesque « Répercussions économiques des ruptures conjugales », publié en 2023 dans *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise*, p. 147-169. Canada : Presses de l'Université Laval.

REVENU

L'impact d'une séparation sur le revenu n'est pas le même chez les hommes et chez les femmes ayant des enfants.



L'étude révèle qu'un an après la séparation, le taux de pauvreté s'élève à 16,7% chez les mères alors qu'il se situe à 8,2% chez les pères. **Ce taux varie aussi en fonction du statut conjugal des parents avant la séparation.** Il est particulièrement élevé chez les mères qui vivaient en union libre.

Taux de pauvreté selon le statut

	Mères	Pères
Conjoint·e·s de fait	19%	7,7%
Marié·e·s	9,7%	9,1%

Se basant sur l'hypothèse que les couples partagent les revenus et les dépenses de façon égalitaire...



On observe que, dans les deux ans suivant la séparation, le **revenu disponible pour les mères baisse de 28,5%** alors que celui des **pères augmente de 12,5%**.



Pourquoi?

Les inégalités de salaire persistent alors que les dépenses ne sont plus séparées également et que les revenus ne sont plus mis en commun. Les femmes se retrouvent à assumer seules certaines dépenses alors que leur revenu est plus faible. De leur côté, les hommes n'ont plus à diviser leur revenu plus élevé.

PENSION ALIMENTAIRE

Comment la pension alimentaire est-elle calculée?



En fonction des revenus, du nombre d'enfant(s) et de l'entente sur le partage du temps parental.

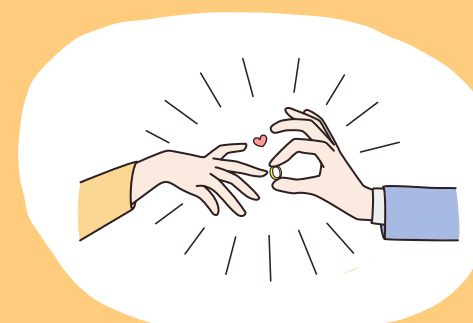
Dans les six mois précédant l'enquête, les enfants ont passé plus de temps chez maman. Les **mères** confient avoir assumé près de

64% du temps parental.

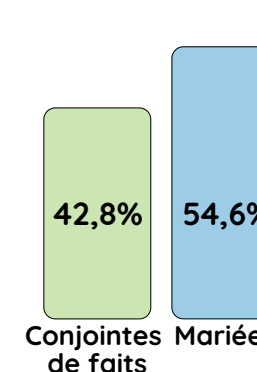


Parmi les parents interrogés, **3,1% des mères versent** une pension alimentaire à leur ex-conjoint alors que **45,6%** d'entre elles la **reçoivent**. De leur côté, **52,2% des pères versent** une pension alimentaire et **5,3%** la **reçoivent**.

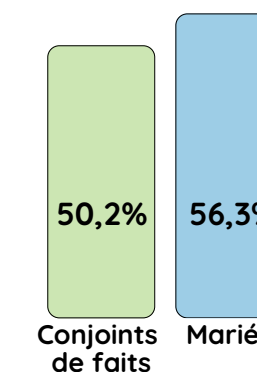
Le pourcentage de femmes qui reçoivent une pension alimentaire et d'hommes qui la versent varie selon le statut conjugal du couple avant la rupture.



Mères qui reçoivent une pension



Pères qui versent une pension



Quelle **proportion du revenu** des mères et des pères la pension alimentaire représente-t-elle?

16,7% de celui des **mères** qui la reçoivent.



9% de celui des **pères** qui la versent.

RÉSIDENCE



64%

40%

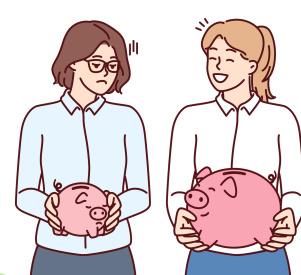
Les données récoltées montrent que chez les couples qui vivaient en **union libre**, **plus de pères** que de mères **habitent la maison familiale** après la rupture.

Du côté des couples **mariés**, on observe l'inverse alors que **plus de mères** que de pères **conservent la résidence familiale** après la séparation.



55,7% CONTRE **47,3%**

Pourquoi? Les couples mariés sont actuellement les seuls à bénéficier de la protection de la résidence familiale et du partage du patrimoine. **L'absence de cette protection juridique chez les conjoint·e·s de fait** est une première hypothèse qui permettrait d'expliquer pourquoi les mères qui vivaient en union libre sont moins nombreuses, une fois séparées, à résider dans le domicile qu'elles occupaient avec leur conjoint et enfant(s) avant la rupture.



La situation économique de ces mères est une autre explication possible. Il est probable, qu'une fois séparées, les mères qui vivaient en union libre n'aient pas les moyens financiers de conserver la résidence qu'habitait la famille avant que le couple décide de rompre.



L'inégalité financière qui existe entre les parents après la séparation peut affecter le quotidien des enfants. Le fait que les conditions de vie ne soient pas les mêmes chez leur père et chez leur mère les expose à des réalités quotidiennes parfois bien différentes.

Au Québec, le **projet de loi 56** qui doit entrer en vigueur en juin 2025 fait place à un **nouveau régime d'union parentale**. Il vise la création d'un **patrimoine familial chez les conjoint·e·s de fait**. Son objectif? Que les enfants nés hors mariage puissent bénéficier d'une meilleure protection si leurs parents se séparent. Il faudra attendre quelques années avant d'en constater les réels effets dans la vie des enfants concernés.



Observatoire des réalités familiales du Québec

Actualité de la recherche sur les familles